

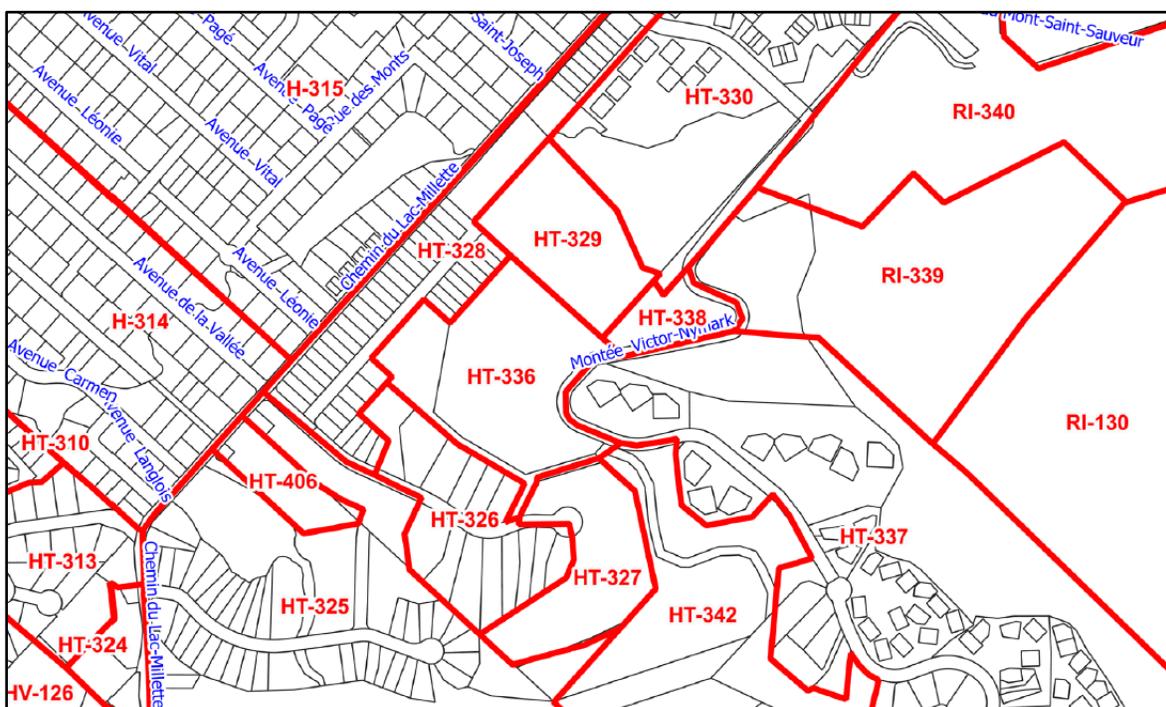


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
31 JANVIER 2024

**Aux personnes et organismes intéressés**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 222-97-2024 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier les dispositions sur les espaces naturels et le périmètre de certaines zones dans le secteur de la rue du Pinnacle.

Outre la disposition sur les espaces naturels minimums, le règlement prévoit la modification du périmètre des zones HT 325, HT 327, HT 329, HT 336, HT 337, HT 338 et HT 342, en plus de l'agrandissement de la zone HT 328 à même la zone HT 326.



Le règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ce projet, le **31 janvier 2024 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 22 janvier 2024.

Le greffier et directeur,

Yan Senneville, OMA